



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1449

2 juillet 2020

- **Un nouveau sit-in contre l'impunité prévu le 3 juillet, après la violente dispersion du rassemblement du 29 juin**
- **Haïti court un risque énorme, avec la réouverture officielle des deux aéroports internationaux pendant la pandémie**
- **« Nous ne sommes pas encore à la fin de la crise sanitaire », selon le docteur Junot Félix**
- **Justice : concernant l'affaire Emmanuel (Toto) Constant, l'OPC appelle les autorités à combattre l'impunité**

>> Un nouveau sit-in contre l'impunité prévu le 3 juillet, après la violente dispersion du rassemblement du 29 juin

Le regroupement de citoyennes et de citoyens *Nou p ap dòmi* annonce l'organisation d'un nouveau sit-in contre l'impunité pour le 3 juillet 2020, après la violente dispersion du rassemblement du 29 juin par des agents de la Police Nationale d'Haïti. « Le pouvoir du Parti haïtien *tèt kale* (PHTK) décide d'installer une dictature dans le pays, avec le support de la communauté internationale, ayant à sa tête l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique en Haïti, Michele Jeanne Sison, et la représentante des Nations Unies, Helen La Lime », dénonce ce regroupement. Le régime *tèt kale* donne aux bandits le droit de vie ou de mort sur les citoyens. Elle déplore la violation systématique du droit le plus fondamental des êtres humains, qui est le droit à la vie. Les brutalités, commises lors du sit-in du 29 juin par des policiers sur des protestataires qui ne représentaient aucun danger, ne doivent pas être passées sous silence. Des agents d'unités spécialisées de la PNH ont fait usage de gaz lacrymogènes et tiré des rafales, pour disperser ce sit-in contre le banditisme et contre la corruption non loin des locaux du Ministère de la justice et de la sécurité publique. « Des policiers ont saisi deux banderoles entre les mains des organisateurs du mouvement. L'un des policiers a même menacé de tuer l'un d'eux ». Bien que le mouvement ait été pacifique, l'ambassade américaine à Port-au-Prince a mis une alerte sur son site internet, faisant croire que c'était un mouvement violent, regrette la structure citoyenne. *Nou p ap dòmi* invite toute la société, notamment les organisations de droits humains, à s'élever contre le grand danger de totalitarisme rampant. « De jour en jour, les vellétés totalitaires de ce gouvernement de facto se précisent : entraver la jouissance des libertés d'expression et de réunion, c'est prouver, si besoin en était, que le pays a basculé irrémédiablement dans la dictature », constate le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH). Les autorités ne respectent pas la vie des citoyennes et citoyens. La Police Nationale d'Haïti est devenue un outil politique, utilisé contre l'exercice des droits des citoyens, s'élève le RNDDH, qualifiant le régime au pouvoir d'« extrême droite ». Tout en condamnant l'usage abusif de la force par les agents de la police, le Réseau souhaite que le Conseil supérieur de la police nationale passe des instructions formelles pour le rétablissement d'un climat sécuritaire dans le pays. « Les autorités étatiques doivent tout mettre en œuvre pour le respect des droits et libertés fondamentales du peuple haïtien, consacrés par la Constitution du pays ».

>> Covid-19 : Haïti court un risque énorme, avec la réouverture officielle des 2 aéroports internationaux

Selon Patrick Eliancy, journaliste haïtien exerçant à Miami, la république d'Haïti court un risque énorme, quant à de possibles hausses d'infection au virus de Covid-19, avec la réouverture des aéroports internationaux de Port-au-Prince et du Cap-Haïtien, prévue pour le mardi 30 juin. Ce confrère intervenait, lundi 29 juin, à l'émission *FwoteLide* sur AlterRadio. « Le risque est énorme, car les chiffres augmentent considérablement en Floride. Presque chaque jour, ils dépassent des milliers de cas. Le dernier record a été atteint le 28 juin, avec plus de 8000 cas ». Si les cas continuent d'augmenter ainsi, la Floride risque de devenir un foyer de la maladie, précise-t-il. Beaucoup d'institutions publiques et privées exigent le test de Covid-19, pour éviter de contaminer d'autres personnes. Les gouverneurs de New York, du New Jersey, du Connecticut ordonnent une mise en quarantaine de 14 jours pour des personnes venant de Floride. En Europe, les Américains, ainsi que toutes celles et tous ceux qui reviennent des États-Unis, sont interdits d'entrée par voie aérienne. Le nombre de personnes asymptomatiques serait proportionnel aux cas confirmés de Covid-19, selon le département de la santé, faisant état d'informations provenant des laboratoires publics et privés. « Cette situation représente un problème très sérieux pour Haïti », affirme Patrick Eliancy. Aucun vol international n'a eu lieu le 30 juin, contrairement aux attentes gouvernementales. Du 19 mars au 30 juin 2020, 5 975 cas d'infection au Covid-19, dont 105 personnes décédées, ont été enregistrés.

>> « Nous ne sommes pas encore à la fin de la crise sanitaire », selon le docteur Junot Félix

C'est la mise en garde du spécialiste en santé publique, face à des comportements qui tendraient à négliger les mesures barrières contre la maladie. « Les responsables ont fait une gestion politique de la crise, en prenant des mesures politiques inappropriées à notre réalité », souligne le Dct Junot Félix, également professeur à l'Université d'État d'Haïti, qui intervenait le 30 juin à l'émission *FwoteLide* sur AlterRadio. « Le gouvernement devrait parler clairement et dire qu'il a choisi l'option de la réouverture économique ». L'épicentre de la maladie aux États-Unis se dirige désormais vers le Sud (Californie, Texas et Floride). « Cela va représenter un risque réel pour Haïti », prévient le professeur. « Les informations, faisant croire que nous aurions atteint le pic ne sont pas des données probantes basées sur la réalité. Nous sommes arrivés à peine à tester 10 000 personnes sur une population dont nul ne connaît l'estimation réelle, y compris le gouvernement. Nous n'avons pas d'informations fiables sur les villes de province. La majorité des tests ont été réalisés à Port-au-Prince », déplore-t-il. En 1918, la grippe espagnole a tué près de 38 millions de personnes, durant les deuxième et troisième vagues de la pandémie, mais pas durant la première. « Si nous voulons entrer dans la réouverture économique, cela doit se faire dans la transparence. Il faut tester les gens pour permettre de faire une bonne gestion de la pandémie ». L'État doit également permettre aux hôpitaux publics d'y participer. L'hôpital général et le Sanatorium ne sont pas impliqués, regrette le Dct. Félix, appelant aussi à une sollicitation des personnels soignants. L'État doit réorganiser les transports publics et les marchés publics, souhaite-t-il, tout en demandant à la population de continuer à respecter les mesures barrières, notamment le lavage des mains. [Le médecin préconise de prendre un bain de soleil le matin et des protéines, de bien manger et bien dormir, manger des fruits et légumes, pour pouvoir renforcer son système immunitaire.](#)

>> Justice : concernant l'affaire Emmanuel (Toto) Constant, l'OPC appelle les autorités à combattre l'impunité

Le retour au pays d'Emmanuel Constant (Toto Constant), ancien chef paramilitaire de la milice dénommée Front pour l'avancement et le progrès d'Haïti (FRAPH), devrait représenter une opportunité pour les autorités haïtiennes, de prouver leur volonté de combattre l'impunité et la violence dans le pays, estime l'Office de la protection du citoyen (OPC). Après avoir purgé une peine d'emprisonnement aux États-Unis pour fraude, Toto Constant a été déporté en Haïti, le 23 juin, par les autorités américaines. Emmanuel Constant est considéré comme l'un des principaux auteurs de violations massives de droits humains (assassinats, exécutions sommaires, viols, disparitions, tortures suivies d'emprisonnement), commises à Port-au-Prince et aux Gonaïves, après le coup d'État du 30 septembre 1991. Ces cas sont considérés à juste titre comme crimes contre l'humanité, poursuit l'OPC. « Classés sous le label de crimes contre l'humanité, au regard des statuts de Rome et de la Convention sur l'imprescriptibilité, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles. Leurs auteurs peuvent être jugés n'importe où et n'importe quand ». [L'organisme de droits humains Fondasyon je klere exige réparations pour les victimes.](#) Pour sa part, l'Office de la protection du citoyen exhorte les autorités à signifier leur bonne foi dans la lutte contre l'impunité, un phénomène qui prend des proportions très alarmantes au quotidien.